

## ARTICLE 10

Le club Aérostatique de Franche-Comté s'engage à collaborer avec les autres utilisateurs du site et, en particulier, avec :

- l'Aéro Micro Club de Phaffans (Président : M. Alain SCHMIDT – 06.07.16.50.52),
- Le KITE EST

## ARTICLE 11

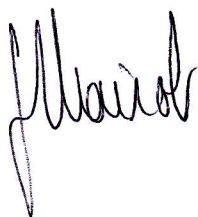
Toute modification des conditions d'utilisation (horaires, jours, secteur...) ou toute utilisation exceptionnelle autre que celle prévue à l'Article 1 devront impérativement faire l'objet d'une demande au Syndicat qui se réserve le droit de les accepter ou non.

Le cas échéant, la présente convention sera modifiée par le biais d'avenants.

Fait à BELFORT, le - 7 DEC. 2011  
En trois exemplaires originaux

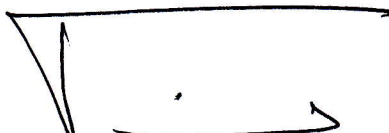
La Présidente  
du club Aérostatique de  
Franche-Comté,

Janine MAIROT



Le Président du Syndicat  
Intercommunal d'Aménagement  
et de Gestion de l'Aéroparc,

Christian PROUST



Le Directeur Général  
de la Société d'Équipement  
du Territoire de BELFORT,

Philippe SONET

